

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 10 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président. La séance est ouverte à 19h10.

Délibérations n°2024\_66 et n°2024\_73

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 31

Votants : 43

Délibérations n°2024\_67 à 2024\_79 :

Nombre de Conseillers en exercice : 50

Présents : 32

Votants : 44

### **ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD - **FLAGY :** Mme TISSIER - **MONTIGNY SUR LOING :** Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. FONTUGNE (*arrivée à 19h30 – délibération n°2024\_67*), M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS - **NANTEAU SUR LUNAIN :** M. GUIMARD - **NONVILLE :** M. BELLIOU - **PALEY :** M. COCHIN - **REMAUVILLE :** Mme PENIFAURE - **SAINT MAMMES :** M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS - **THOMERY :** M. TROUBAT - **TREUZY LEVELAY :** Mme AUBOURG - **VERNOU LA CELLE SUR SEINE :** M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT - **VILLECERF :** M. DEYSSON - **VILLEMARECHAL :** M. GOISET - **VILLEMER :** M. BEAUFRETON

### **ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme BAYE représentée par M. GIRY

Mme ROUZAUD représentée par M. KERIGER

**LA GENEVRAYE :** M. OTLINGHAUS représenté par M. BELLIOU

**MORET-LOING-ET-ORVANNE :**

M. ZAKEOSSIAN représenté par M. BODIER

Mme GAUDIN représentée par Mme SOUCHARD

Mme SAVAL-BONET représentée par M. ATLAN

Mme EYRIGNOUX représentée Mme DUMAS-PRIMBAULT

Mme GRAU représentée par M. JOCHMANS

M. LOEUILLOT représentée par M. SEPTIERS

Mme THALAMY représentée par M. CORBEL

**THOMERY :** Mme DUPONT représenté par M. TROUBAT

**VILLEMARECHAL :** Mme KLEIN représentée par M. GOISET

### **ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE :**

**CHAMPAGNE SUR SEINE :** Mme AUFILS

**DORMELLES :** M. LARGILLIERE

**MORET-LOING-ET-ORVANNE :** M. FONTUGNE (*jusqu'à 19h30*), Mme EPIKMEN

**THOMERY :** M. MICHEL, Mme PATTYN

**VILLE SAINT JACQUES :** M. PERADON

Les conseillers présents formant la majorité des membres, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **LISTES DES DECISIONS**

#### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2024**

### **SYSTEMES D'INFORMATION**

*Délibération n°2024 66 : Modification des tarifs « activités MSL »*

### **SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL**

*Délibération n°2024 67 : Demande de labellisation « information jeunesse »*

### **OFFICE DE TOURISME**

*Délibération n°2024 68 : Nouveaux produits et modification de prix de vente – Office de Tourisme Moret Seine et Loing*

*Délibération n°2024 69 : Modification Prix – Château Rosa Bonheur – Office de Tourisme Moret Seine et Loing*

### **PETITE ENFANCE**

*Délibération n°2024 70 : Modification des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance*

*Délibération n°2024 71 : Modification du règlement intérieur du relais Petite Enfance*

### **URBANISME**

*Délibération n°2024 72 : Servitude de Surplomb consentie à titre gracieux pour la parcelle cadastrée AN n°580 à Champagne-sur-Seine*

### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

*Délibération n°2024 73 : Animation-Gestion du programme LEADER SUD 77 – Année 2024*

*Délibération n°2024 74 : Modification des Tarifs des droits d'occupation du domaine public*

*Délibération n°2024 75 : Cession, auprès de la SCI Avel, pour le compte de la société Jardins et Clos, du lot A de 3 549m<sup>2</sup> issu du lot 13 situé sur le lotissement des remises – Ecuelles 77 250 Moret-Loing-et-Orvanne*

### **RESSOURCES HUMAINES**

*Délibération n°2024 76 : Transformation de postes – Adjoint administratifs – Tourisme et finances*

*Délibération n°2024 77 : Politique de prévention santé et sécurité au travail de la CCMSL*

### **FINANCES**

*Délibération n°2024 78 : Fêtes et cérémonies – Participation des conjoints au repas de fin d'année*

*Délibération n°2024 79 : Conseil Départementale – Dispositif « Apprentissage de la natation en 6<sup>ème</sup> »*

Monsieur SEPTIERS ouvre la séance à 19h10, procède à l'appel des conseillers communautaires, constate que le quorum est atteint et remercie la commune de Paley de son accueil.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 20 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

En complément des informations notées dans le compte-rendu du bureau communautaire du 2 octobre transmis à l'ensemble des conseillers communautaires, quelques dates et informations :

Suite à la nomination de Jean Louis Thiériot, ministre des anciens combattants et de la mémoire, Michel Gonord devient député de notre circonscription. Le Président leurs souhaite tous ses vœux de réussite.

#### **Administration générale et personnel**

##### **Points règlementaires :**

##### **Publication des actes :**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, la dématérialisation est devenue le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités.

Les communes de moins de 3 500 habitants se sont vu appliquer des modalités différentes.

Elles décident librement du mode de publicité de leurs actes (l'affichage, la publication sur papier, ou la publication sous forme électronique). Leur organe délibérant "peut modifier" son choix "à tout moment". A défaut de délibération par les élus sur ce point, la publication sous forme électronique s'applique.

Dans le cas où la commune de moins de 3.500 habitants prend une délibération par laquelle elle opte pour d'autres modes de publicité de ses actes que celui de la voie électronique, elle doit rendre cette délibération publique. Un décret paru le 7 juillet 2024 vient préciser les modalités de publicité de cette délibération pour les communes de moins de 3.500 habitants ne disposant pas d'un site internet.

Ce dernier indique que la délibération en question "est publiée sur le site de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre". Le texte précise par ailleurs que "la commune informe le public, par tout moyen, de l'adresse du site internet sur lequel est publiée cette délibération".

Si une commune est concernée par la situation, il faut qu'elle nous communique sa délibération pour publication sur notre site internet.

##### **Informations sur l'index lié à l'égalité professionnelle femmes-hommes dans la FPT :**

La [loi n°2023-623 du 19 juillet 2023](#) a mis en place un index ayant pour objectif de mesurer les écarts de rémunération et de promotion entre les femmes et les hommes.

Pour les EPCI de + de 40 000 habitants et gérant + de 50 agents : Obligation de publication annuelle sur leur site internet et de transmission au préfet :

- des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- et des actions mises en œuvre pour les supprimer.

##### **La liste des 4 indicateurs à publier :**

- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes (pour les fonctionnaires, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes) ;
- Ecart global de rémunération entre les femmes et les hommes (pour les agents contractuels, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes, à filière et catégorie hiérarchique équivalentes) ;
- Ecart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes ;
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations.

Les indicateurs sont présentés chaque année à l'assemblée délibérante.

A partir de ces indicateurs, un index d'un niveau maximal de 100 points est calculé.

Les résultats obtenus doivent être supérieurs ou égaux à une cible fixée à 75 points.

Si cette cible n'est pas atteinte, des objectifs de progression sont fixés et publiés sur le site internet de la collectivité

**Concernant la CCMSL :**

Le résultat obtenu est de 99/100 :

- 49/50 concernant l'indicateur 1
- 15/15 concernant l'indicateur 2
- 25/25 concernant l'indicateur 3
- 10/10 concernant l'indicateur 4

Le CST a été informé lors de la réunion du 26 septembre.

**Rapport d'activité :**

Le rapport d'activité MSL a été communiqué sous format numérique.

**Cabine de télé consultation :**

La société H4D a déposé le bilan- un communiqué du Département informe que le service est suspendu-des alternatives sont à l'étude.

**Contrat Intercommunal de Développement :**

Le CID MSL a été voté par le Département en séance du 16 septembre pour un montant de 1.28 millions d'euros (Réhabilitation de la Grange des Graillons, ALSH à Villemer, Déménagement de la Farandole sur Veneux les sablons, extensions de la zone économique sur le PER)

**Aménagement du territoire****Travaux :**

- **Passerelle de la Vouizie :**
  - o Réunions de préparation en cours,
  - o Démarrage des travaux en octobre,
  - o Réception envisagée en janvier.
- **Piste de Roller Thomery :**  
Travaux reportés en avril 2025.
- **Passerelle St Mammès/MLO :**
  - o Une demande de DETR sera faite fin d'année,
  - o Montant des travaux : 50 000euros H.T.
  - o Constat : détérioration du platelage.
- **Transfert de compétence Eau&assainissement :**  
Une réunion a eu lieu hier en sous-préfecture. En fin de réunion, le sous-préfet a annoncé que le premier ministre allait proposer de ne plus rendre obligatoire le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Nous attendons des précisions concernant le texte qui va être soumis aux sénateurs puis à l'assemblée.

**Mobilité**

- **Transport :**  
Accident mortel sur le parvis de la gare de Champagne :
  - o Des aménagements « d'urgence » ont été réalisés durant l'été,
  - o Une réunion va être organisée avec IDFM afin de pouvoir travailler sur un contrat de pole gare.
- **Réseau de transport :**

Des perturbations sont constatées en ce début d'année.

Une réunion avec le transporteur et IDFM est programmée le 14 octobre à 10h00.

**Environnement-PCAET :**

Suite au COPIL PCAET du 10 septembre, il a été acté la reconduction du marché du terroir.

- **Achat groupé pour la fourniture d'énergie :**
  - o Un flyer a été distribué dans l'ensemble des boites aux lettres du territoire
  - o Deux réunions publiques sont prévues :

- 17 octobre à 18h00 salle de réunion Prugnat
- 18 octobre à 18h00 à l'EDH à Villemer
- A ce jour : 350 inscriptions enregistrées
- **Développement économique :**
  - Des contacts avec un prospect amené par Aménagement 77 souhaitant s'implanter sur le PER (création de 100 emplois)
  - Atelier « création d'entreprises » à l'EDH le 8 octobre matin
  - Melun Val de Seine initiative : aide à la reprise du Thalie théâtre

### Vivre ensemble

#### Sport :

- **Randonnée à Champagne sur Seine :** un peu plus de 500 participants malgré le mauvais temps. L'opération World Clean Up Days a permis de collecter 97 Kg de déchets. (100 participants).
- **Sportifs de haut niveau :** signature des conventions de soutien le 11 octobre à 20h30.

#### Centre aquatique du Grand Jardin :

- Retour sur les activités de l'été :
  - Les stages de natation ont été complets,
  - Les fréquentations en juillet et août ont doublé par rapport à l'été 2023.
- **Modification des horaires d'ouverture** depuis le 1<sup>er</sup> septembre. En semaine le bassin extérieur est fermé d'après-midi,
- Grosse fréquentation au club de natation,

#### Requalification de la Grange des Graillons :

Le permis de construire est en cours d'instruction,  
Lancement de la consultation des entreprises en octobre.

#### Petite enfance :

- **Déménagement de « la Farandole »** sur Veneux les Sablons : choix du maître d'œuvre le 16 octobre.
- **Micro-crèches Thomery et Nonville :** appels à candidature pour la maîtrise d'œuvre en octobre.

#### Enfance / jeunesse :

- **Construction ALSH en secteur rural :** choix des trois architectes amenés à concourir le 16 octobre.

#### Inclusion numérique :

- 382 personnes ont participé aux activités numériques cet été,
- Toutes les communes sont représentées,
- Toutes les tranches d'âge sont concernées.

#### Culture :

- **Moret Seine et Loing a du talent :**
  - Plus de 100 demandes de participation,
  - Sélection de 14 talents le 28 septembre sur 42 présélectionnés (au total plus de 100 candidatures),
  - Grand show au palais des rencontres le 18 octobre à 20h.
- **Ateliers podcast :**  
Création des premiers ateliers au sein des deux collèges du territoire :
  - A.Sisley : les nouvelles technologies
  - F.Gregh : la lutte contre le harcèlement scolaire
- **Enseignement musical dans les écoles rurales :**  
12 écoles bénéficient du dispositif soit 579 enfants de maternelles et élémentaires.

- **150 ans de l'impressionnisme :**

- o Visites au musée Orsay : gros succès et satisfaction générale des participants.
- o Visites guidées pour les écoles sur le territoire : 16 écoles participent (classes de CM1 et CM2) soit 762 élèves.

**Centres sociaux**

Jeudi 17 octobre, nous accueillons au palais des rencontres à Champagne sur Seine, la journée départementale des centres sociaux de Seine et Marne. Cette journée sera clôturée par notre nouveau ministre J.L.Thieriot vers 16h30, vous y êtes conviés.

Le centre social de Champagne sur Seine fête ses 20 ans.

Un nouveau nom (travail en partenariat avec les habitants) : **L'ARCHE Maison des habitants**

**PROCHAIN CONSEIL** le 13 décembre à Treuzy- Levelay suivi du repas de fin d'année à Nanteau.

**Le Président présente la liste des décisions qui a été communiquée.**

## DELIBERATIONS

### SYSTEMES D'INFORMATION

*Délibération n°2024 66 : Modification des tarifs « activités MSL »*

Il convient de mettre à jour la grille tarifaire pour les « activités MSL ».

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'appliquer les tarifs suivants pour les activités MSL :

#### Nouveaux tarifs des activités Jeunesse/CS/EDH/Sports/SI/Culture

Activités	Qté facturation	Q1	Q2	Q3
<b>Centre social / EDH</b>				
Ateliers / activités <u>sans</u> prestataire (parentalité, familles, seniors, adultes, etc)	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Ateliers / activités <u>avec</u> prestataire (parentalité, familles, seniors, adultes, etc)	Unité	1,50 €	2,00 €	2,50 €
Ateliers ASB / ASL	Trimestre	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Ateliers ASB / ASL – tarif réfugié du territoire CCMSL	Trimestre	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Formation des habitants avec prestataire	Unité	7,00 €	8,50 €	10,00 €
Sortie / spectacle champ social	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Journée	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	6,00 €	8,00 €	10,00 €
Sortie <u>avec</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>avec</u> transport - Hors CCMSL	Demi-journée	3,00 €	4,00 €	5,00 €
Sortie <u>sans</u> prestataire / <u>sans</u> transport - Intra et hors CCMSL	Unité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Tarifs Réfugiés du territoire CCMSL aux activités MSL	Selon l'activité	Tarif Q1 (tarif unique)		
Activités et sorties - de 3 ans		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Jeunesse</b>				
Activités jeunesse (entre 2h et 4h)	A la séance	2,00 €	3,00 €	4,00 €
Activités jeunesse (journée minimum 5h)	A la séance	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (entre 2h et 4h)	Unité	4,00 €	5,00 €	6,00 €
Activités jeunesse avec prestataires (journée minimum 5h)	Unité	8,00 €	10,00 €	12,00 €
Navette pour activités	Unité	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Sortie demi-journée avec prestataire et transport	Unité	7,00 €	9,00 €	11,00 €
Sortie journée avec prestataire et transport	Unité	14,00 €	18,00 €	22,00 €
Stage BAFA	Unité / session	145 €	182 €	227 €

Séjour été	Unité	350 €	400 €	450 €
<b>Sports</b>				
Activités sportives – Vacances (4/17 ans)	Unité (1 heure)	1,00 €	1,50 €	2,00 €
Stage en interne	Par journée	6,00 €	7,00 €	8,00 €
EMS - Mercredis 4/6 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
EMS – Mercredis 6/10 ans (sept à juin) – 2 heures d'activité par semaine	Annuel	52,00 €	63,00 €	74,00 €
EMS – Périscolaire du soir 6/10 ans (sept à juin) – 1 heure d'activité par semaine	Annuel	35,00 €	42,00 €	49,00 €
Stage diplômant PSC 1	Unité	19,00 €	24,00 €	29,00 €
Stage équitation	Unité	64,00 €	80,00 €	96,00 €
Stage danse	Unité	7,00 €	14,00 €	21,00 €
Sortie avec prestataire / territoire	Unité	6,00 €	9,00 €	12,00 €
Sortie avec prestataire et transport / hors territoire	Unité	13,00 €	17,00 €	21,00 €
Marche Nordique (6 novembre 2024 au 25 juin 2025)	Annuel	52,00€	63,00€	74,00€
<b>Direction des Systèmes d'Information et du Numérique</b>				
Activités numériques dans le cadre de l'inclusion numérique	Séance	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Culture</b>				
Activité Batucada Moins de 18 ans	Annuel	10,50 €	15,00 €	19,50 €
Activité Batucada Plus de 18 ans	Annuel	31,00 €	40,00 €	49,00 €

Remplace les tarifs des activités MSL précédemment votés.

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLLOT, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

#### **SPORTS, JEUNESSE, CULTURE ET EVENEMENTIEL**

##### **Délibération n°2024\_67 : Demande de labellisation « information jeunesse »**

L'information des jeunes est une attribution du ministère chargé de la jeunesse. Il met en œuvre cette politique en s'appuyant sur le réseau Information Jeunesse qui maille le territoire national.

Pour mettre en œuvre sa mission d'accès à l'information de tous les jeunes, le ministère s'appuie prioritairement sur le réseau Information jeunesse constitué de structures bénéficiant d'un label d'État.

Le réseau Information jeunesse est présent partout en France. Porté par des collectivités locales ou des associations, les structures offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où elles et ils peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.). L'information délivrée est actualisée, vérifiée et sourcée. Elle est adaptée à la demande des publics jeunes dans la perspective de leur autonomie et dans le respect de leur anonymat.

**Coût de la labellisation :**

Entre 1 111€ et 1 366 €/an pour l'achat des logiciels et l'accès aux formations (IJ Box, IJ Stat, pack formation)

**Détail du coût :**

IJbox formule solo 1 an : 451€

Pack formation : 560€ ou 305€ suivant la formule

Parcouréo : 355€ (gratuit la première année)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la demande de labellisation pour une mise en place du dispositif Information Jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et d'autoriser le Président à signer tout document afférent.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

**OFFICE DE TOURISME**

*Délibération n°2024 68 : Nouveaux produits et modification de prix de vente – Office de Tourisme Moret Seine et Loing*

L'Office de Tourisme a développé un petit espace vente au sein de ses locaux afin de valoriser le territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing.

Des modifications de prix sont régulièrement réalisées par les prestataires. De plus, l'Office de Tourisme continue à développer la gamme des produits dans sa boutique et notamment la mise en valeur d'entreprises, d'artisans et/ou d'artistes du territoire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide ;**

**Article 1 :** Modifie le prix des produits vendus à l'office de tourisme Moret Seine et Loing comme suit :

Produits	Anciens Prix de vente TTC	Nouveaux prix de vente TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
D77 carte routière Seine- et-Marne	5.30 €	5.90 €	20 %
Guide du Routard « La Scandinavie Nord »	16 €	16 €	5.5 %
Thé « Les couleurs du Loing »	15.90 €	16.90€	5.5 %

**Article 2 : Autorise la mise en vente des produits comme indiqués dans le tableau ci-dessous à l'office de tourisme Moret Seine et Loing :**

Prestataires	Produits	Prix achat à l'unité TTC	Prix de vente à l'unité TTC	TVA appliquée sur la vente des produits à l'Office de Tourisme
Couleur Karité (Thomery)*	Savon au beurre de karité (divers parfums) - 100 gr	4 €	5.50 €	20 %
	Bougie parfumée au savon (divers parfums) - 45 gr	7.50 €	9.90 €	20 %
	Bougie parfumée Moret-sur-Loing – 90 gr	11.38 €	14.50 €	20 %
Thé Dattner (Thomery)	Rooibos « Nuit d'Hiver »	8,65 €	17,90 €	5.5 %
La Petite Josette (Thomery)*	Tartinades (90 gr)	3.50 €	3.90 €	5.5 %
	Tartinades (180 gr)	6.00 €	6.50 €	5.5 %
Les délices de Maman (Villecerf)	Confitures (divers parfums) – pot 220 gr	5 €	5.50 €	5.5 %

\*autoentrepreneur – TVA non applicable sur le prix d'achat des produits, article 293 B du CGI

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

**Délibération n°2024 69 : Modification Prix – Château Rosa Bonheur – Office de Tourisme Moret Seine et Loing**

Dans le cadre de la valorisation du territoire de la Communauté de Communes Moret Seine & Loing, l'Office de Tourisme Moret Seine & Loing propose différentes prestations de visites guidées pour les groupes et les individuels (Cité médiévale de Moret-sur-Loing, Musée du Sucre d'Orge, Musée du Vélo, Saint-Mammès, Thomery...).

Le Château Rosa Bonheur a modifié ses prix durant l'exposition de Michel Bassompierre.

Cette exposition se terminant à la fin du mois de septembre, le Château va modifier de nouveaux ses tarifs à partir du 1<sup>er</sup> octobre.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

La grille tarifaire pour les visites du Château de Rosa Bonheur est modifiée comme suit :

Type de visite de groupe Français-anglais	Prix d'achat Tarification TTC (à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2024)	Prix de vente Tarification TTC (à partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2024)	TVA
Forfait groupe (jusqu'à 40 p.)	16.20 € par personne	18 € par personne	10 %
Forfait groupe (plus de 40 p.)	14.58 € par personne	18 € par personne	10 %

Les autres tarifs demeurent inchangés.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

## **PETITE ENFANCE**

### *Délibération n°2024 70 : Modification des règlements de fonctionnement des structures Petite Enfance*

Afin d'optimiser la fréquentation des Etablissement Accueillant des Jeunes Enfants, de combler les places vacantes, et de permettre à un plus grand nombre de familles de bénéficier d'accueils en collectivité, le Service Petite Enfance va pratiquer l'accueil occasionnel au sein des 4 accueils collectifs (Les Moussaillons, La Farandole, Les Matinées à Jouer et les Jeunes Pouces).

M. BELLIOU indique que les modifications portent sur :

- Modification du sommaire
- Intégration d'un point décrivant l'accueil occasionnel (définition, modalité d'inscription, facturation)
- Ajout d'un paragraphe sur l'utilisation de CALD (application pour optimiser la fréquentation)
- Précision quant à l'accueil occasionnel, pour les familles en accueil régulier
- Facturation de la familiarisation à la demande de la CAF
- Ajustement de la description du contrat d'accueil occasionnel
- Retrait des 10 minutes de tolérance et facturation au quart d'heure (demande de la CAF)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De valider les nouveaux règlements de fonctionnement des accueils de jeunes enfants joints en annexes.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

### *Délibération n°2024 71 : Modification du règlement intérieur du relais Petite Enfance*

Le Relais Petite Enfance est sollicité par de nombreuses familles sur le territoire de la communauté de communes pour les demandes de pré-inscription en crèche et des informations sur l'emploi d'assistant(e) maternel(le).

Le relais organise également des temps de rencontres et jeux, à destination des enfants accueillis au domicile des assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.

Le règlement de fonctionnement actuel (2019) doit apporter des éléments de précisions sur le fonctionnement pour l'ensemble des professionnel(le)s.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De valider le nouveau règlement intérieur du Relais petite enfance joint en annexe.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

## **URBANISME**

### *Délibération n°2024 72 : Servitude de Surplomb consentie à titre gracieux pour la parcelle cadastrée AN n°580 à Champagne-sur-Seine*

Des travaux d'isolation thermique par l'extérieur ayant eu lieu sur la propriété sise 100, Rue Grande à Champagne sur Seine, cadastrée section AN n°197 et appartenant à Monsieur HYLDEDAHL Laurens en surplomb de la parcelle sise 98, Rue Grande à Champagne sur Seine cadastrée section AN n°580 appartenant à la Communauté de Communes Moret Seine et Loing qui y possède un centre social, il convient de constituer une servitude de surplomb de la dite parcelle par le biais d'un acte notarié et donnant le pouvoir au Président de la Communauté de Communes de signer ledit acte.

L'isolation par l'extérieur mise en place par Monsieur HYLDEDAHL est d'une épaisseur de 17cm. Ces travaux n'affectent pas particulièrement le terrain de la Communauté de communes.

En vertu de la nature des travaux réalisés ainsi que de la circonstance des lieux, la Communauté de Communes ne trouve pas d'intérêt à demander une « indemnité préalable » au titre de l'article susnommé.

L'acte de constitution de servitude de surplomb de la parcelle cadastrée section AN n°580 sera établi par l'étude de Maître Marion LIBESSART. Les frais d'acte seront supportés par Monsieur HYLDEDAHL.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la constitution d'une servitude de surplomb à titre gratuit au profit de Monsieur HYLDEDAHL pour sa propriété sise 100, Rue Grande à Champagne sur Seine, cadastrée section AN n°197. La servitude constituée empiète sur la propriété de la Communauté de communes située 98 rue Grande à Champagne sur Seine cadastrée section AN n°580 ;

D'autoriser le Président à signer l'acte notarié de constitution de servitude du surplomb de la parcelle cadastrée AN n°580 à Champagne sur Seine, ainsi que tout document y afférent.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONNET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

### **DEVELOPPEMENT LOCAL**

#### *Délibération n°2024 73 : Animation-Gestion du programme LEADER SUD 77 – Année 2024*

La CCMSL participe au cofinancement de l'animation/gestion du programme LEADER Sud 77. Il convient de délibérer sur le montant de la participation pour 2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'autoriser l'abondement à l'animation/gestion du programme LEADER Sud 77 à hauteur de 8 965,40 euros pour l'année 2024.

43 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONNET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN  
M. MOMON s'est déporté

#### *Délibération n°2024 74 : Modification des Tarifs des droits d'occupation du domaine public*

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et du code général de la propriété des personnes publiques, les collectivités peuvent octroyer à des personnes privées des autorisations d'occupation temporaire du domaine public.

Cette occupation doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf exceptions pour certaines catégories d'occupation ou lorsque l'autorisation est délivrée à une association à but non lucratif concourant à la satisfaction d'un intérêt général.

Compte tenu du fait que la collectivité n'est pas censée viser une rentabilité financière et considérant le caractère temporaire des occupations concédées, il est donc proposé de diminuer deux tarifs.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'autoriser l'application des redevances d'occupation du domaine public en lieu et place de l'ancienne délibération comme suit :

Types d'occupation	Tarifs applicables
Etalage ou installations mobiles de toute nature	15€ au m <sup>2</sup> /semaine - 5€ au m <sup>2</sup> /week-end ou jour férié – 2.50€ au m <sup>2</sup> /jour
Stationnement de véhicules publicitaires ou de véhicules à vendre	40 € par emplacement occupé/jour
Bureaux de vente immobilière (show-room, bulle de vente...)	30 € au m <sup>2</sup> /mois → 15€ au m <sup>2</sup> /mois
Occupation autorisée dans le cadre d'une manifestation organisée par la Communauté de Communes	10 €/jour
Occupation temporaire d'un local	15€ au m <sup>2</sup> /mois → 60 € au m <sup>2</sup> /an
Baraque de chantier, dépôt de matériaux et de matériel sur le domaine public non aménagé et non circulant	10€/m <sup>2</sup> /semaine
Palissade, échafaudages	5€/mètre linéaire/semaine
Benne	5€/unité/jour
Implantation de bornes de recharges, casier, colis, distributeurs ou mobilier s'y apparentant	50 € au m <sup>2</sup> /an

Etant précisé que le mois correspond à une période continue de 30 jours consécutifs et la semaine à une période de 7 jours consécutifs. Toute période commencée est due.

Les entreprises qui interviennent pour le compte d'une collectivité publique sont exonérées de redevance.

L'autorisation est délivrée par le Président.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

*Délibération n°2024\_75 : Cession, auprès de la SCI Avel, pour le compte de la société Jardins et Clos, du lot A de 3 549m<sup>2</sup> issu du lot 13 situé sur le lotissement des remises – Ecuelles 77 250 Moret-Loing-et-Orvanne*

La Communauté de Communes Moret Seine et Loing est propriétaire du lot A, issu de la division du Lot 13, situé sur le lotissement « des Remises » sur la parcelle ZB 582, d'une surface de 3 549 m<sup>2</sup> sise 5 rue des Remises.

La Communauté de Communes a mené la division du lot 13 en deux lots : les lots A et B. Elle entend céder à la SCI Avel, pour le compte de la société Jardins et Clos, le lot A. La société Jardins et Clos est spécialisée dans la création et l'entretien de parcs et jardins. Le plan de division est ci-annexé.

Dans le cadre du développement de leur activité, la société Jardins et Clos souhaite acquérir le lot A de 3 549 m<sup>2</sup> pour y édifier leur bâtiment d'environ 680 m<sup>2</sup>, composé de 450 m<sup>2</sup> de dépôt et 230 m<sup>2</sup> de bureaux et locaux sociaux, au prix de 81 627 €, pour une valeur de 23 € HT/m<sup>2</sup>. La société ambitionne d'accroître ses effectifs d'environ une équipe de 2 personnes par an, soit entre 5 et 10 personnes d'ici 3 ans.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la cession, au profit de la société SCI AVEL, pour le compte de la société JARDINS ET CLOS, du lot A, d'une surface de 3 549 m<sup>2</sup> situé sur le lotissement « des Remises » et constitué de la parcelle ZB 582, sise 5 rue des Remises (77 25 MORET-LOING-ET-ORVANNE) au prix de 23 € HT/m<sup>2</sup> ;
- La cession devra être réalisée dans un délai d'une année à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la délibération ;
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- D'inscrire les recettes au budget communautaire.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Délibération n°2024 76 : Transformation de postes – Adjoints administratifs – Tourisme et finances**

Deux agents en poste dans la collectivité sur le grade d'adjoint administratif ont obtenu le concours d'adjoint administratif principal 2eme classe. Ces agents donnent toute satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions actuelles et leurs hiérarchies ont émis un avis favorable à une nomination dans le grade supérieur.

Il convient dès lors de supprimer les postes d'origine des agents concernés et de créer les nouveaux postes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

#### **Article 1 :**

De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet, au 01/11/2024.

De créer un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à temps complet rattaché au service Tourisme, au 01/11/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

#### **Article 2 :**

De supprimer un poste d'adjoint administratif à temps complet, au 01/11/2024.

De créer un poste d'adjoint administratif principal 2eme classe à temps complet rattaché au service Finances, au 01/11/2024.

À défaut de pouvoir recruter par voie statutaire, il pourra être procédé au recrutement d'un agent contractuel en vertu de l'article 332-8 du code général de la fonction publique, dont la rémunération sera établie, en fonction du profil du candidat (diplôme et expérience), en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à laquelle s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant.

#### **Article 3 :**

De modifier le tableau des emplois en conséquence.

D'inscrire les crédits correspondants au budget communautaire relatif aux charges de personnel.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

### **Délibération n°2024 77 : Politique de prévention santé et sécurité au travail de la CCMSL**

L'article L4121-1 du Code du Travail impose à l'employeur l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces dispositions s'appliquent aux agents publics territoriaux en vertu du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels,
- Des actions d'information et de formation,
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés.

Pour répondre à ces obligations et pour renforcer l'engagement de la CCMSL dans le domaine de la santé et la sécurité au travail, la **politique de prévention Santé et Sécurité au Travail** au sein de la CCMSL sera l'élément fondamental qui permettra de mettre en place une démarche complète et efficace de santé et sécurité au travail au sein de la

Collectivité. Cette politique de prévention prévoit les orientations stratégiques de l'autorité territoriale pour servir de guide à l'action des acteurs de la prévention et des responsables des différents services de la collectivité.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

D'approuver la proposition de politique de prévention santé et sécurité au travail de la CCMSL jointe en annexe.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

**FINANCES**

***Délibération n°2024 78 : Fêtes et cérémonies – Participation des conjoints au repas de fin d'année***

La CCMSL souhaite que les conjoints des agents et élus puissent être conviés au repas de fin d'année. Les agents et élus sont invités à ce repas qui est pris en charge intégralement par la Communauté de Communes. En revanche, le conjoint n'ayant pas la qualité d'agent ni d'élue, il ne peut pas bénéficier de cet avantage. Ainsi, en prenant en compte les dépenses liées à l'événement, une juste participation financière du conjoint serait de 30 euros.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

De fixer la participation au repas de fin d'année pour les conjoints des agents et élus à 30 euros.

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

***Délibération n°2024 79 : Conseil Départementale – Dispositif « Apprentissage de la natation en 6<sup>ème</sup> »***

Le Conseil Départemental subventionne l'apprentissage de la natation pour les élèves de 6<sup>ème</sup> des Collèges de Seine et Marne afin de répondre aux objectifs définis par le Ministère de l'Education Nationale dans le socle commun de connaissances et de compétences, le « 1<sup>er</sup> degré du savoir nager ». Cette aide est reconduite pour l'année scolaire 2024/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- de prendre en charge le coût du transport des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine vers le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de mettre à disposition des élèves des classes de 6<sup>ème</sup> des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine, le Centre Aquatique à Moret sur Loing ;
- de fixer le coût du créneau scolaire à 60 € du Centre Aquatique à Moret sur Loing mis à la disposition des Collèges Alfred Sisley à Moret sur Loing et Fernand Gregh à Champagne sur Seine ;

44 voix pour : M. GONORD, M. KERIGER, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme TISSIER, Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET, M. FONTUGNE, M. JOCHMANS, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, M. POUILLIER, Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. SEPTIERS, M. GUIMARD, M. BELLIOU, M. COCHIN, Mme PENIFAURE, M. SURIER, Mme PIAT, M. CARRANT, M. LE BLOAS, M. TROUBAT, Mme AUBOURG, M. MOMON, M. BEUDAERT, Mme DARGNAT, M. DEYSSON, M. GOISET, M. BEAUFRETON, Mme BAYE, Mme ROUZAUD, M. OTLINGHAUS, M. ZAKEOSSIAN, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. LOEUILLOT, Mme THALAMY, Mme DUPONT, Mme KLEIN

Fin du Conseil communautaire à 20h10

Le Président

Patrick SEPTIERS



Le secrétaire de séance

Sylvie MONCHECOURT

